

Plus de 7 milliards d'euros en 2008

Parmi les principales dépenses de l'État en région Poitou-Charentes, les dotations aux collectivités locales sont en hausse de + 2,6 %, et les dépenses du budget général réalisées sont en baisse de - 2,0 % en 2008.

Certaines subventions, destinées à intervenir dans le secteur économique et social, progressent. En revanche, les dépenses de personnel, d'investissement et d'opérations financières diminuent. Une partie de cette baisse s'explique par le transfert des dépenses aux collectivités locales.

DES DÉPENSES DE PERSONNEL EN BAISSÉ, DU FAIT DE TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS

La baisse des dépenses de personnel explique une partie de la baisse de - 2,0 % des dépenses du budget général (tableau 1).

Les dépenses de personnel (cf. définitions) représentent près des 4/5 des charges du budget général (tableau 2). La baisse de - 25,6 millions d'euros des dépenses de personnel de l'État, au niveau de la région Poitou-Charentes, en 2008, recouvre des mouvements contrastés.

Elle s'explique principalement par la poursuite de la décentralisation et des restructurations : au sein des directions départementales de l'équipement (transfert d'environ 600 agents aux collectivités territoriales, et transfert de 300 agents aux directions interdépartementales des routes Atlantique et Centre-Ouest), et dans l'Éducation nationale (poursuite du transfert d'environ 900 personnels TOS vers les collectivités territoriales).

Dans le même temps, les dépenses de personnel des principaux ordonnateurs (Rectorat, Universités, services des Finances, Justice) continuent d'augmenter « mécaniquement » (Glissement Vieillesse Technique, hausse du point d'indice, revalorisations catégorielles...), dans un contexte de légère baisse des effectifs.

Ce **nouveau chapitre** présente les dépenses de l'État réalisées en région Poitou-Charentes. Il retrace les dépenses payées par les Trésoreries générales des quatre départements de la région (y c. la Trésorerie générale des créances spéciales du Trésor), d'une part, et de deux Trésoreries générales qui procèdent au règlement de dépenses spécifiques (Trésorerie générale de la Haute-Vienne pour les rémunérations et les pensions des fonctionnaires, Trésorerie générale de la Gironde pour les dépenses de l'administration pénitentiaire), d'autre part.

S'il n'intègre pas certaines dépenses de l'État payées par divers opérateurs de l'État (par exemple : dépenses payées par le CNASEA, telles que des subventions versées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, par le ministère de

l'Économie des Finances et de l'Emploi (programme accès et retour à l'emploi, par le ministère du Travail, des relations sociales et de la Solidarité (programme handicap et dépendance)) ou ordonnancées hors de la région (dépenses des services douaniers, rémunérations des fonctionnaires de l'agriculture et de la police, dépenses militaires, par exemple), il prend en compte les dotations aux collectivités locales, qui sont des prélèvements sur recettes de l'État, réglées *in fine* par les Trésoreries générales de département. Il permet ainsi d'avoir une connaissance assez précise des crédits publics injectés dans l'économie régionale, lesquels participent - au travers de la redistribution de pouvoir d'achat, de la réalisation d'investissements publics ou du soutien à des projets privés - aux équilibres économiques régionaux.

En fait, en équivalent temps plein travaillé au 31 décembre, en données brutes, la baisse s'établit à - 2 080 postes. En 2008, ce sont 35 379 postes financés, contre 37 458 postes en 2007. La baisse peut apparaître importante, mais, en données corrigées des transferts au niveau des DDE et de l'éducation nationale, ce ne sont que - 229 postes qui ont disparu. Cela équivaut alors à moins de 1 % de l'ensemble des postes.

DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN LÉGÈRE BAISSE

La légère baisse des dépenses d'investissement en 2008 (- 1,4 M€, soit - 1,27 % par rapport à 2007) est le résultat d'opérations contraires. Les investissements «réseau routier national» sont en baisse de - 11,5 M€ par rapport à 2007 (ils représentent 66 % des dépenses en 2008, contre 77 % en 2007). En revanche, les constructions universitaires sont en hausse de + 6,7 M€ (14,2 M€ en 2008 contre 7,5 M€ en 2007). Et la reconstruction du siège de la direction départementale de l'Équipement à La Rochelle génère une progression de 4,2 M€ des dépenses.

POIDS IMPORTANT DES SUBVENTIONS

L'intervention de l'État dans le secteur économique et social se manifeste par le poids important des subventions (*dépenses d'intervention, cf. définitions*), pour près de 1/7 de la dépense totale. La baisse importante (- 15,5 M€, soit - 4,36 % par rapport à 2007) provient du changement de régime budgétaire de la Dotation

départementale d'équipement des collèges et de la Dotation régionale d'équipement scolaire. En effet, depuis 2008, ces dotations ne sont plus intégrées au budget général de l'État, mais font désormais partie des concours financiers aux collectivités territoriales. Les subventions, en dehors de ces transferts, sont en hausse de + 5,4 M€.

Cette augmentation est la résultante d'évolutions de sens contraires. Les crédits consacrés à l'assistance éducative augmentent de + 4,4 M€ (25,4 M€ en 2007 et 29,8 M€ en 2008). Les subventions au bénéfice des établissements d'enseignement agricole privés augmentent de + 1,6 M€. L'expérimentation du RSA s'élève à 1,5 M€. En revanche, les interventions en matière d'infrastructures routières (CPER) baissent de - 1,8 M€ (4 M€ en 2007, 2,2 M€ en 2008).

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELATIVEMENT STABLES

Les dépenses de fonctionnement sont légèrement supérieures à 4 % du total. Les frais de fonctionnement sont, dans l'ensemble, relativement stables en 2008 (+ 1,2 M€, soit + 1,20 % par rapport à 2007). Les dépenses relatives à l'organisation des élections, ne sont pas sans impact sur la hausse globale constatée : leur progression s'établit à + 2,2 M€ entre 2007 et 2008 (1,5 M€ en 2007 et 3,7 M€ en 2008). L'année 2008 a en effet vu le paiement des frais relatifs aux élections municipales et cantonales, ainsi qu'un reliquat substantiel sur les élections législatives 2007.

Les principales dépenses de l'État en Poitou-Charentes (tableau 1)

	2007 (en millions d'euros)	2008 (en millions d'euros)	Évolution 2008/2007 (en %)
Dépenses du budget général	2 480	2 431	-2,0
Dotations aux collectivités locales	1 432	1 469	+2,6
Avances sur le montant des impositions revenant aux collectivités locales	1 825	1 904	+4,3
Pensions de retraite de l'État	1 266	1 318	+4,2

Source : Trésorerie générale

Les dépenses du budget général de l'État en Poitou-charentes (tableau 2)

	2007 (en euros)	2008 (en euros)	Évolution 2008/2007 (en %)
Dépenses de personnel	1 909 916 059	1 884 323 851	-1,3
Dépenses de fonctionnement	99 356 239	100 553 982	+1,2
Dépenses d'investissement	107 648 332	106 284 189	-1,3
Dépenses d'intervention	354 107 678	338 653 848	-4,4
Dépenses d'opérations financières	9 686 636	1 752 042	-81,9
Total	2 480 714 944	2 431 567 912	-2,0

Source : Trésorerie générale

DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES EN NET RETRAIT

En Poitou-Charentes, les dépenses d'opérations financières dépendent des crédits engagés sur les opérations de constructions universitaires sous maîtrise d'ouvrage «établissements» ou «collectivités territoriales». Elles peuvent également comprendre les subventions de premier équipement attribuées à un établissement quelle que soit la maîtrise d'ouvrage de la construction. Les opérations de cette nature exécutées en 2008 sont en net retrait par rapport à 2007 (- 8 M€). En effet, ce sont 1,7 M€ en 2008 contre 9,7 M€ en 2007. Dans le même temps, les opérations sous maîtrise d'ouvrage État progressent.

LES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL PAR MISSION

Depuis l'entrée en vigueur de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances), les politiques publiques font l'objet de programmes, lesquels sont regroupés en missions (cf. encadré). Chaque programme dépend d'un seul ministère, mais les programmes gérés par différents

ministères peuvent être regroupés au sein d'une seule mission, alors interministérielle. Ce découpage en mission est une autre manière de présenter les dépenses de l'État du budget général.

C'est la mission «Enseignement scolaire» qui prédomine en regroupant à elle seule, avec près de 1,4 milliard d'euros, 57,5 % des dépenses (tableau 3), loin devant les missions «Recherche et Enseignement supérieur» (9,5 %) et «Gestion des finances publiques et des ressources humaines» (9 %). En 2008, elle est en hausse de + 0,6 %.

Cette répartition par mission fait également apparaître la contribution de l'État dans les secteurs de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (161,3 M€), sanitaire et social (98,4 M€) et dans le domaine judiciaire (63,2 M€).

La hausse de la mission «gestion et contrôle des finances publiques» constatée s'explique principalement par l'intégration en 2008 des dépenses en personnel et fonctionnement de l'école des douanes de La Rochelle. Précédemment, ces dépenses figuraient sur la mission «développement et régulation économiques». Cela explique donc aussi la baisse constatée sur cette dernière mission.

Classement des dépenses du budget général de l'État par missions exécutées au niveau régional (tableau 3)

	2006 (en euros)	2007 (en euros)	2008 (en euros)	Structure 2008/2007 (en %)	Évolution (en %)
Enseignement scolaire	1 431 614 457	1 389 781 291	1 397 599 634	57,5	+0,6
Recherche et enseignement supérieur	215 250 857	224 929 062	231 761 391	9,5	+3,0
Gestion et contrôle des finances publiques	209 264 842	200 374 879	218 743 138	9,0	+9,2
Transports (Écologie, développement et aménagement durables en 2008)	219 449 405	200 913 764	161 341 050	6,6	-19,7
Solidarité et intégration (Solidarité, insertion et égalité des chances en 2008)	102 408 991	99 839 887	98 353 216	4,0	-1,5
Justice	59 104 229	59 263 973	63 186 108	2,6	+6,6
Relations avec les collectivités territoriales	77 283 058	79 011 727	59 130 543	2,4	-25,2
Administration générale et territoriale de l'État	47 179 492	52 705 039	50 741 201	2,1	-3,7
Culture	41 478 450	39 107 938	36 915 924	1,5	-5,6
Travail et emploi	56 979 382	33 406 200	33 130 502	1,4	-0,8
Sport, jeunesse et vie associative	13 247 084	13 508 375	13 798 344	0,6	+2,1
Sécurité sanitaire	12 369 049	12 256 253	10 771 758	< 0,5	-12,1
Politiques des territoires	11 308 526	15 809 614	10 744 942	< 0,5	-32,0
Développement et régulation économiques	22 986 976	24 022 342	9 854 626	< 0,5	-59,0
Stratégie économique et pilotage des finances publiques (Pilotage de l'économie française en 2008)	7 614 372	7 727 710	7 859 180	< 0,5	+1,7
Ville et logement	12 517 386	7 192 711	7 468 499	< 0,5	+3,8
Santé	4 911 367	4 780 524	5 872 078	< 0,5	+22,8
Immigration, asile et intégration			4 832 791	< 0,5	-
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	7 565 008	5 183 437	4 234 236	< 0,5	-18,3
Sécurité	2 254 458	2 505 421	2 544 650	< 0,5	+1,6
Conseil et contrôle de l'État	1 172 032	1 310 582	1 329 298	< 0,5	+1,4
Sécurité civile	3 557 731	1 404 056	886 835	< 0,5	-36,8
Aide publique au développement	176 500	394 452	400 874	< 0,5	+1,6
Action extérieure de l'État	20 977	91 791	46 279	< 0,5	-49,6
Direction de l'action de gouvernement	266 777	129 677	20 815	< 0,5	-83,9
Écologie et développement durable (fusionné avec la mission transport en 2008)	5 952 430	5 064 238	//	///	///
Total	2 565 933 836	2 480 714 944	2 431 567 912	100	-2,0

Source : Trésorerie générale

Concernant la mission «écologie, développement et aménagement durables», deux facteurs expliquent la baisse des crédits dépensés :

- au sein des directions départementales de l'Équipement, intégration d'environ 600 agents aux collectivités territoriales, et transfert de 300 agents aux directions interdépartementales des routes Atlantique et Centre-Ouest (*cf. les dépenses de personnel*) ;
- baisse de - 11,5 M€ par rapport à 2007 des investissements sur le programme «réseau routier national».

La mission «relations avec les collectivités territoriales» apparaît de moindre importance mais la baisse constatée provient du changement de régime budgétaire de la Dotation départementale d'équipement des collèges et de la Dotation régionale d'équipement scolaire (*cf. les dépenses d'interventions*). En fait, si on ne tient pas compte du changement de régime budgétaire, la mission aurait augmenté de + 4,0 %.

La mission «politique des territoires» diminue. La baisse constatée est due en partie au transfert en 2008 du programme «tourisme» vers la mission «développement et régulation économiques», et à des dépenses moindres qu'en 2007 sur le programme «aménagement du territoire».

HAUSSE DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités territoriales constitue l'essentiel de ces concours. Elle représente 71,8 % des concours octroyés au 31 décembre 2008.

Les dotations de l'État aux collectivités locales augmentent de + 37,2 M€ entre 2007 et 2008. Toutefois, la dotation départementale d'équipement des collèges et la dotation régionale d'équipement scolaire, qui étaient ordonnancées jusqu'en 2007 sont désormais intégrées aux concours financiers aux collectivités territoriales. Les sommes versées au titre de ces deux dotations s'établissent à 23 M€. Les autres dotations de l'État sont par conséquent en hausse de + 14,2 M€, soit une augmentation de + 1 % par rapport à 2007.

AUGMENTATION SENSIBLE DES PENSIONS DE RETRAITE DE L'ÉTAT

Les dépenses de retraite de l'État sont en hausse sensible (+ 4,2 %) sous l'effet des départs des générations de l'après-guerre.

La Loi organique relative aux lois de finances

La Loi organique relative aux lois de finances (la LOLF) du 1^{er} août 2001 réforme en profondeur le budget et la gestion de l'État. Elle met en place des lois de finances plus lisibles et plus transparentes qui détaillent les moyens des différentes politiques publiques présentées en missions et en programmes ainsi qu'une gestion plus performante par l'introduction d'objectifs et d'indicateurs de performances. En développant une culture de résultats, la LOLF permet de dépenser mieux et d'améliorer l'efficacité de l'action publique pour le bénéfice de tous : des citoyens, des usagers des services publics, des contribuables et des agents de l'État.

Sa mise en œuvre a été préparée entre 2002 et 2005. Elle est entrée pleinement en vigueur avec la préparation, la discussion et le vote du budget pour 2006. Désormais, depuis le 1^{er} janvier 2006, la LOLF est le nouveau cadre de gestion pour l'ensemble de l'administration de l'État.

DÉFINITIONS

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations des fonctionnaires en position d'activité. Les pensions de retraite ne figurent pas dans le budget général, mais dépendent d'un compte spécial (*tableau 1*).

Les dépenses de fonctionnement prennent en charge les frais généraux des administrations (fournitures, énergie et fluides, loyers, nettoyage des locaux, frais de déplacement, frais postaux et de télécommunications...).

Les dépenses d'investissement sont constituées par des investissements publics réalisés par l'État, sous sa propre maîtrise d'ouvrage.

Les dépenses d'intervention comprennent les subventions que l'État verse à des particuliers, entreprises, associations et collectivités locales, pour les aider à réaliser leurs projets. Ces dépenses n'incluent pas les dégrèvements d'impôts d'État et d'impôts locaux, qui sont des atténuations de recettes.

La participation de l'État au financement d'infrastructures immobilières relevant de l'enseignement supérieur, sous maîtrise d'ouvrage «établissement» ou «collectivités territoriales», représente l'essentiel des **dépenses d'opérations financières**.